

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du lundi 6 mars 2017 à 19 h 30

Présents : Mmes, MM, G. de LONGEVIALLE, Catherine REBAUD, Jean-Claude BRAILLON, Valérie LONCHANBON, Smahin YAHYAOUÏ, Sylvie PRIVAT, Yann CHARLET, Joël FROMONT, Sylvie DUTHEL, Frédérique BAVIERE, Marjorie TOLLET, Christian ROMERO, Louis DUFRESNE, Yves FIESCHI, Christophe CHEVALLET, Ludivine BOUCAUD, Serge VAUVERT, Bernard LEBLOND, Alain GAY.

Excusés avec pouvoir : Henri BONCOMPAIN (pouvoir à C. REBAUD), Pierre BAKALIAN (pouvoir à V. LONCHANBON), Marie-Françoise EYMIN (pouvoir à G. de LONGEVIALLE), Danièle CAMERA (pouvoir à Y. FIESCHI), Jean-Charles LAFONT (pouvoir à C. CHEVALLET), Marlène MARCZAK (pouvoir à L. DUFRESNE), Ghislaine JULIEN, (pouvoir A. GAY), Saliha MEZGHICHE (pouvoir à B. LEBLOND).

Absents : Pauline LI, Gaëlle MOMET.

En préambule, Monsieur de Longevialle propose à l'assemblée d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- demande de subvention au titre de la Dotation d'Action Parlementaire
- conditions de mise à disposition des salles municipales sollicitées à titre exceptionnel

Avis favorable de l'assemblée.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2017

**VOTE
ACCORD A L'UNANIMITE**

2. MODIFICATION DES STATUTS DU SYDER

Monsieur Braillon explique que suite à sa réunion du 24 janvier 2017, le comité syndical du SYDER a approuvé 2 modifications de ses statuts.

En application de l'article L5211-20 du CGCT, il est prévu que chaque commune adhérente se prononce sur ces modifications.

C'est pourquoi, l'assemblée délibérante est sollicitée pour se prononcer sur celles-ci :

MODALITES DE DESIGNATION DES DELEGUES

Suite à la réunion du comité syndical du SYDER du 24 janvier 2017, il a été rappelé que la désignation des délégués repose sur un nombre calculé en fonction de la strate de la population communale.

Il a été proposé de supprimer dans la rédaction des statuts toute référence à des strates de population, pouvant être source d'incohérence avec la liste des communes mentionnées.

Il est donc proposé par le Syder :

- que chaque commune membre dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'exception des communes désignées à l'article 6.2.2.

Les établissements publics de coopération intercommunale disposent de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Après chaque renouvellement général des conseillers municipaux, la représentation pourra être revue par modification statutaire pour tenir compte de l'évolution de la population.

S'agissant de Gleizé :

L'article 6.2.2 énonce des cas particuliers dont Gleizé.

Par exception à la règle de représentation énoncée précédemment, certaines communes disposent de la représentation indiquée ci-après :

- Gleizé : 2 titulaires, 1 suppléant
- Belleville : 1 titulaire, 1 suppléant
- Genas : 3 titulaires, 1 suppléant
- Tarare : 3 titulaires, 1 suppléant
- Villefranche sur Saône : 5 titulaires, 2 suppléants

INTEGRATION D'UNE COMPETENCE OPTIONNELLE

Au cours de la séance du comité syndical du SYDER du 24 janvier 2017, le président a rappelé que les communes peuvent transférer la compétence « infrastructures de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » au SYDER en sa qualité d'autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité.

Le SYDER a ainsi au cours de l'année 2016, réalisé une étude d'opportunité du développement de cette compétence.

Celle-ci a conclu d'une part à l'absence d'initiatives privées, d'autre part au bien-fondé du déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge dans le cadre d'un partenariat avec les communes.

C'est pourquoi il a été proposé de modifier les statuts et d'ajouter :

En son article 2 au titre des compétences optionnelles :

- au-delà de l'éclairage public, la distribution publique de gaz, la production de chaleur et distribution publique de chaleur,

- Les infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

En son article 3.

Concernant les modalités de reprise des compétences à caractère optionnel,

Il sera précisé que la compétence optionnelle en question ne pourra être reprise par un adhérent qu'à compter de 6 ans à partir de la date du transfert effectif.

En son article 5, concernant la contribution des adhérents.

Il sera précisé que cette contribution comporte une part fixe liée à la population et une part variable, liée au coût des travaux de maintenance / exploitation et de fourniture d'énergie électrique réalisés annuellement.

Vote

Accord à l'unanimité

3. INDEMNITE ALLOUEE A MONSIEUR LE TRESORIER

Monsieur de Longevialle rappelle qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, le montant de l'indemnité allouée par la commune à Monsieur le Trésorier repose sur une délibération du 23 avril 2014 conformément à l'arrêté du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de ladite indemnité.

Il propose de réviser le taux plein de rémunération adopté jusqu'alors pour le calcul du montant de cette indemnité par un taux fixé à 80%.

Vote

Accord à l'unanimité

4. ASSOCIATION AGORA : PRESENTATION DU BILAN 2016

Monsieur Charlet rappelle qu'en référence à la convention signée le 18 avril 2015 précisant que l'association AGORA doit présenter chaque année un bilan d'activités et un bilan financier, il propose de procéder à la présentation du bilan d'activités et du bilan financier 2016 de l'association AGORA.

Il présentera successivement les différentes activités développées, les conditions de fréquentation, le compte de résultats.

ACCUEIL DE LOISIRS

Le public accueilli :

- MERCREDI APRES-MIDI/ VACANCES SCOLAIRES
- Accueil de loisirs 4/5 ans école maternelle de la Chartonnière
- Accueil de loisirs 6/12 ans maison George Sand
- MERCREDI ET SAMEDI APRES-MIDI ET VACANCES SCOLAIRES
- Accueil de loisirs 6/12 ans maison des Pierres Bleues
- MERCREDI, VACANCES SCOLAIRES, MARDI ET JEUDI 17H-19H
- Accueil de loisirs 12/17 ans maison de la Claire
- « Ouverture été du 06/07 au 12/08/2016 »

Présentation :

Des soirées intitulées « soirée des gones » ont permis d'accueillir une vingtaine d'enfants de 6 à 13 ans chaque jeudi soir selon différents thèmes.

Elles ont consisté en des soirées festives appréciées des enfants.

Sortie commune le jeudi :

Chaque jeudi, pendant les vacances scolaires, des sorties ont été organisées.

Les 6 -12 ans ont été accueillis à la maison des Pierres Bleues et les 4-12 ans accueillis à la maison George Sand :

Activités :

ebuliscience, Kapla en été : des baignades à Chatillon sur Chalaronne, une visite de zoo, une journée à happy city, une partie de mini-golf et jeux..)

Les 9 -13 ans de George Sand ont pris en charge la responsabilité de l'entretien des espaces verts de la Chartonnaire.

Ce travail leur a permis de financer des projets à caractère loisirs tels que le laser game, le bowling, le cinéma....

La capacité d'accueil d'enfants porteurs d'handicap a été renforcée et les équipes d'animation ont été formées en ce sens.

Un réel suivi a été mis en place avec les familles.

11 enfants porteurs d'handicap ont été accueillis dans de bonnes conditions en 2016.

L'Agora participe activement à l'animation et à l'encadrement des Nouvelles Activités Pédagogiques (NAP) dans les écoles de Gleizé.

La présence de l'Agora est accrue dans les quartiers et un réel travail est réalisé auprès des habitants, avec un médiateur social.

DES SEJOURS

- **Journées ski** : 1 jour à Lélex 14 jeunes
- **Séjour ski** : 11 jeunes / 6 jours/2 animateurs à la Toussuire

- **Eté :**
 - **Mini-séjour** à Trévoux (2 jrs et demi) 6/8 ans : 24 enfants inscrits et 4 jours pour les 9/12 ans : 12 inscrits (dont 3 enfants des Pierres Bleues dans chacun des groupes)
 - **Séjour à Argelès-Sur-Mer** : 12/15 ans 13 jeunes (dont 4 filles) 3 animateurs et 6 jours.
 - **Séjour Espagne : 14/17 ans** : 7 jeunes 2 animateurs, à Costa Brava en centre d'hébergement. Découverte de la région, du pays, visites (Barcelone, musée...) activités sportives (VTT, ski bus, tir à l'arc, volley) de la détente et du loisir (baignade, ...) via une agence française.

DES CHANTIERS EDUCATIFS

- Rénovation des sous-sols à Limas et à Belleruche (12 sous-sols sur 2 ans)
- Nettoyage chaque mercredi du quartier Carrière Chapelle (de 2 à 4 heures selon l'état de propreté du quartier)
- entretien espaces verts de la Chartonnaire par les pré-ados de la Chartonnaire.

LES ATELIERS

ATELIER	PUBLIC	HORAIRES
CIRQUE	4/12 ANS	SAMEDI 6/12 ANS DE 10H A 11H 4/5 ANS DE 11H A 11H45
EVEIL A LA DANSE " MODERN JAZZ"	ADULTES	LUNDI DE 20H00 A 21H30
	ADOS	LUNDI DE 19H A 20H
	ENFANTS 4/6 ANS	SAMEDI DE 10H30 A 11H30
	ENFANTS 7/9 ANS	SAMEDI DE 9H30 A 10H30
	ENFANTS 10/12 ANS	SAMEDI DE 11H30 A 12H30
THEÂTRE	ADULTES CONFIRMES	JEUDI DE 20H15 A 21H45
	ENFANTS	MERCREDI DE 17H30 à 19H00
PYLATES	ADULTES	JEUDI DE 20H30 A 21 H30

LES SPECTACLES

- Fête des Pierres Bleues
Après-midi festif, familial et convivial : poney, château gonflable, maquillage, tombola, spectacle, barbecue, jeux divers...
- Pièces de théâtre enfant et cirque
- 1 représentation commune en juin
- Spectacle de fin d'année
- Pour clore les ateliers de fin d'année scolaire, un spectacle de danse, de zumba et de cirque à la salle st Roch ont été organisés.
- Spectacle au profit du téléthon
- un spectacle de danse, de cirque (800 euros récoltés)
- Ces spectacles et fêtes ont réuni des centaines de personnes.

L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

- Pour les primaires :
- Le lundi de 16h30 à 18h30 Maison George Sand (12 enfants accueillis)
- Le lundi de 16h30 à 18h30 Maison des Pierres Bleues (6 enfants)
- Le mardi de 16h30 à 18h30 Maison George Sand (8 enfants)

Ce temps d'accompagnement scolaire se présente comme suit :

- Accueil des enfants - goûter - temps d'échange autour de la scolarité

- Travail scolaire, Mise à disposition d'outils méthodologiques (dictionnaire, livres documentaires, bescherelle, internet)
- Temps d'atelier : travail sur le vocabulaire du quotidien (usuel, hygiène, alimentation...), le vocabulaire sous toutes ses formes (chansons, contes, poésies, journaux...), jeux de vocabulaire (dictionnaire, jeux de société - scrabble, boogle...), jeux de mots (pendu, petit bac, rébus, anagrammes)
- Accueil des parents - discussions autour de la séance.

L'ACTION SOCIALE

- Depuis l'embauche du médiateur social (en 2014), l'action sociale a été renforcée dans les quartiers prioritaires de Gleizé.
- Participation à la biennale : en partenariat avec l'association Courte Echelle avec mise en place d'ateliers cirque (2 fois par semaine d'Avril à Juin) 10 participants.
- Préparation de la fête de quartier avec l'implication des familles, Octroi d'une subvention 1000 euros accordée par la CAVBS.
- Organisation de la Fête des voisins, cinéma plein air.
- Membre du collectif « sorties familiales » (4 sorties par an, 2 en hiver et 2 en été).
- Accompagnement de 15 familles pour des démarches à caractère administratif, formation d'un groupe de 8 filles ados.
- Encadrement des chantiers jeunes, de l'accueil de loisirs et des NAP.
- Embauche en 2016 d'une animatrice socioculturelle à la maison George Sand en contrat d'accompagnement dans l'emploi.
- Renforcement de l'accueil des enfants en situation de handicap (11 enfants).
- Préparation des sorties ALSH et aide à la gestion de l'Alsh George Sand 4-12 ans.
- Aide à la Formation BPJEPS pour Brahim Nait-Idir et Déborah Janin.

LES PARTENAIRES

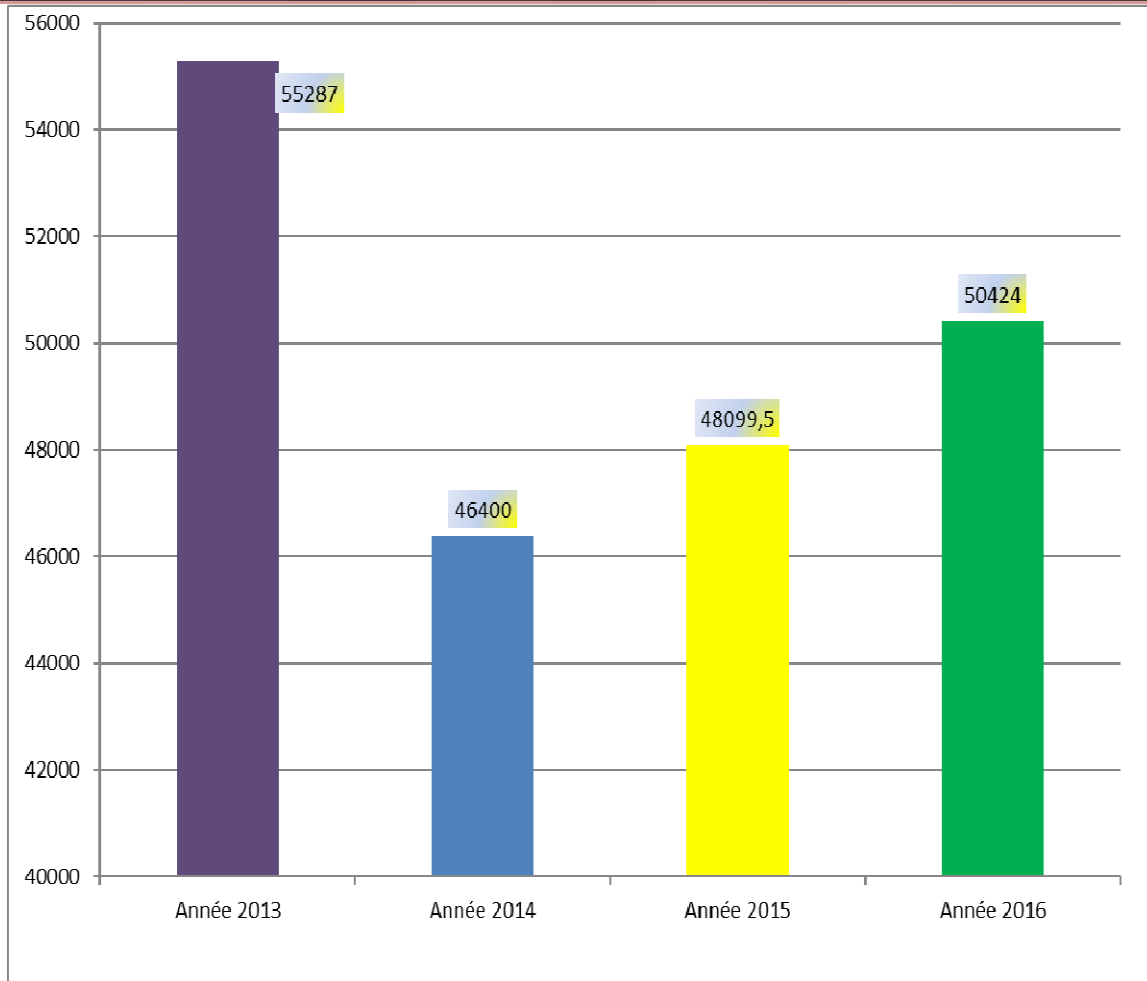
- Toutes ces actions ont pu se réaliser grâce au soutien des partenaires financier et institutionnel suivants :
 - La commune de Gleizé
 - Etat, la CAVBS, la CAF, la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)
 - HBVS pour les chantiers.

Ainsi que les acteurs locaux :

- La bibliothèque de Gleizé, le CEP, l'OASIS, l'ASEA, le Programme de réussite éducative (PRE).

FREQUENTATION

COMPARATIF ANNUEL EN HEURES GS/PB



COMPTE DE RESULTATS 2016 – ASSOCIATION AGORA

Monsieur Charlet présente à l'assemblée les bilans actifs et passifs ainsi que le compte de résultat s'appliquant à l'année 2016.

Il précise que l'ensemble de ces documents comptables a été transmis préalablement à tous les conseillers municipaux.

Discussion :

Monsieur Gay apprécie la qualité des activités mises en place et souligne un bon fonctionnement de l'association.

S'agissant des chantiers éducatifs, ils demandent si les jeunes concernés bénéficient d'une gratification.

Monsieur Charlet indique que le travail réalisé permet d'alimenter financièrement un compte épargne destiné à financer des séjours à destination des jeunes concernés.

Monsieur de Longevialle indique que ce compte épargne concerne les jeunes en question mais également les membres de leur fratrie.

Monsieur Gay estime que la mise en place de travaux de nettoyage dans le quartier est une action éducative intéressante mais s'interroge sur le fait qu'elle se déroule systématiquement tous les mercredis et demande quel est l'âge des jeunes concernés.

Monsieur Charlet précise que l'âge des jeunes concernés se situe dans une fourchette de 12 à 16 ans et qu'en contrepartie le bailleur concerné HBVS verse une participation financière à l'association agora.

Il précise que pour 2016, le montant total de la participation d'HBVS a été de 16 500 €.

Monsieur Gay se questionne sur le statut et le fonctionnement de cette association.
Il s'interroge également sur le niveau d'indépendance de l'activité de cette association par rapport à la mairie.

Monsieur de Longevialle indique que les décisions sont prises par le conseil d'administration de l'association.

Parallèlement, le conseil d'administration se soumet aux termes de la convention liant l'association à la mairie de Gleizé dont l'objet est centré sur des objectifs en matière d'animation et d'activités à caractère social.

Monsieur Gay note qu'au-delà de la subvention versée par la mairie chaque année, il convient également de valoriser les aides à caractère indirect.

Il déplore que le groupe d'opposition ne soit pas représenté au sein du conseil d'administration de cette association étant donné que celle-ci est missionnée notamment pour le développement de la politique sociale sur la commune.

Madame Tollet apprécie la qualité des documents présentés notamment en matière financière et de fréquentation.

Monsieur de Longevialle tient à souligner la bonne gestion de l'AGORA et à en remercier le président, le directeur et le conseil d'administration.

Vote

Monsieur Gay indique que les membres du groupe d'opposition ne participeront pas au vote.

Vote

Accord à l'unanimité

5. DON D'UNE ŒUVRE D'ART

Madame Lonchanbon rappelle aux membres présents, qu'en accord avec la commune, une exposition des œuvres réalisées par Monsieur Eric Chomis s'est déroulée à la maison de la revole du 10 au 18 décembre 2016.

Comme convenu avec la commune, l'artiste a accepté de remettre une de ses œuvres à la commune.

S'agissant d'un don à la commune, celui-ci n'est pas soumis à une évaluation financière mais nécessitera une décision modificative pour l'inscription d'une écriture d'ordre s'appliquant à un bien non amortissable.

Présentation de l'œuvre :

Titre : « le Golfe clair »

Format : 40 * 40 cm

Technique utilisée : huile sur toile

Vote

Accord à l'unanimité

6. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur de Longevialle propose au Conseil Municipal de présenter le compte administratif de l'exercice 2016 et de procéder ensuite à l'affectation du résultat de l'exercice au budget 2017.

Toutes les pièces présentées ont été jointes à la convocation du conseil municipal.

Il commente un document présentant le compte administratif 2016 en recettes et en dépenses s'appliquant aux sections d'investissement et de fonctionnement.

Au plan des résultats, il précise que la section de fonctionnement 2016 a dégagé un excédent de fonctionnement de 817 808.99 €.

S'agissant de la section d'investissement, un résultat 2016 est constaté à hauteur de – 217 539.85 € et le solde d'exécution d'investissement reporté qui apparaîtra en dépenses d'investissement 2017 sera d'un montant de – 502 145.84 €.

Nota : en pièce jointe au compte rendu, voir CA 2016 sections fonctionnement et investissement

Le vote du compte administratif nécessite que Monsieur le Maire se retire de l'assemblée.

En son absence, Madame Rebaud, première Adjointe, soumet le compte administratif au vote.

Vote

Accord à l'unanimité

7. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur de Longevialle demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2016 qui retrace la comptabilité Communale telle qu'exécutée par Monsieur le Trésorier Municipal en accord avec le compte administratif 2016.

Vote

Accord à l'unanimité

8. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur de Longevialle rappelle que, conformément à la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992, le vote du budget doit être précédé d'un débat d'orientation budgétaire.

Il rappelle que la circulaire n°E-2016-34 du 23 novembre 2016 traite du contenu et des modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Il est notamment spécifié que pour les collectivités concernées :

« Il doit être pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante comme en disposent les articles L 2312-1, L 3312-1, L 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ceci implique donc le vote de l'assemblée délibérante.

Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prendra non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. La délibération précisera que son objet est le vote du débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport et fera donc apparaître la répartition des voix sur le vote. »

Il propose de présenter et commenter les grandes orientations du budget 2017 notamment en matière d'investissement.

Tous les éléments s'y rapportant ont été joints à la convocation au conseil municipal.

Monsieur de Longevialle indique que quelques ajustements mineurs ont été réalisés sur les documents présentés initialement à la commission finances réunie le vendredi 24 février dernier.

Il rappelle que la note d'orientation budgétaire jointe à l'envoi de convocation au conseil municipal, précise les grandes orientations adoptées par la commune pour élaborer le budget 2017 tant pour la section de fonctionnement que la section d'investissement.

Afin de préciser la capacité d'investissement attendu en 2017, au regard des résultats 2016, il présente un document prospectif faisant apparaître une capacité d'investissement 2017 d'environ 1 500 000 €.

Nota : voir en pièce jointe au compte rendu, la projection investissement 2017

Monsieur de Longevialle présente par le programme d'investissement 2017, par opération, envisagé par la commune.

Dépenses d'Investissements

DOB 2017		
Développement Durable & Accessibilité & Déplacement		
Opération - 020		
26 030,00 €		Aménagements
	1 500,00 €	Parc de Bois Doré : installation de tables et bancs pour pic nic
	3 000,00 €	Remplacement des jardinières de voirie Montée de Chervinges
	1 000,00 €	Plantation vignes giratoire rond point du Beaujolais (RD35 - Avenue Alfred Gap)
	1 530,00 €	Plantation d'arbres au cimetière, avenue du Beaujolais, etc.
	4 000,00 €	Diverses plantations, replantations
	15 000,00 €	Création de massifs création espaces en pied d'arbres avenue Alfred Gap entre rond point de l'Oasis et la N6 (partie est)
50 000,00 €		Accessibilité voirie
	25 000,00 €	Réfection de trottoirs : pourtour église de Chervinges (300m ²), avenue A Gap (2000 m ² St Martin), RN6 (entre Gap et Chantegrillet, 500m ² St Martin), cimetière (2000 m ²), placette impasse des Fauvette (200 m ²)
	25 000,00 €	accessibilité arrêts de bus SYTRAL recette équivalente
121 404,00 €		Accessibilité bâtiments

	31 404,00 €	Ad'Ap
	90 000,00 €	rue G Sand - aménagement des trottoirs (de la route de Montmelas au droit de l'école de la Chartonnière)
6 000,00 €		Mobilier urbain
	3 000,00 €	Remplacement 10 corbeilles de ville
	3 000,00 €	Peinture mobilier urbain : 1) 2 corbeilles dans le bourg 2) rampes caveau du théâtre 3) portail CTM 4) école de la Chartonnière (barrières extérieures et rampes intérieures)
26 839,07 €		Economies d'énergie
	19 707,07 €	Maison George Sand (isolation thermique extérieure 120mm
	7 132,00 €	+ faux plafond rampant démontable en laine 200mm
	Sous total	230 273,07 €
15 000,00 €		ETUDE AMENAGEMENTS URBAINS - "SAINT VINCENT" & "RUES NEUVE et d'ANINI"
	10 000,00 €	"SAINT VINCENT" Etude aménagement espace public - domaine communal en proximité du périmètre aménageur (bureau d'étude)
	5 000,00 €	"RUES NEUVE et d'ANINI" poursuite études et mission AMO
	Sous total	15 000,00 €
TRAVAUX BATIMENTS		
Opération - 016		
112 414,92 €		Réhabilitation
	3 300,00 €	Salle des Fêtes: Réalisation de 14 plateaux bois en composite
	7 494,00 €	Mairie: Travaux réhabilitation sanitaires et hall du 2ème étage
	6 984,00 €	Bâtiment communal route de Saint Fonds: Réhabilitation de la toiture
	3 500,00 €	Mairie: Remise à neuf de la porte d'entrée principale
	691,00 €	Bassin devant la Mairie: Peinture
	200,00 €	Mairie: Peinture tuyaux radiateurs cuisine
	3 178,92 €	Mairie: Remplacement stores japonais RDC
	5 850,00 €	Chaufferie Mairie: Remplacement vannes 3 voies (régulation partiellement H.S.)
	4 000,00 €	RAM : remplacement de plusieurs stores H.S.
	606,00 €	Cimetière - Mur ossuaire, réfection de l'enduit
	2 500,00 €	RAM, salle Doisneau, Revole: Installation d'un lavabo de ménage
	2 500,00 €	Bibliothèque: Remplacement plusieurs stores H.S.
	1 500,00 €	Maison des Pierres Bleues: Fourniture et pose de 3 rideaux occultants
	30 000,00 €	Imprévus (bâtiments, logements, matériel, régulations etc.)
	38 000,00 €	Salle des Fêtes: réfection façades et changement des portes de l'entrée principale.
	597,00 €	Salle des fêtes: Remplacement de la jupe de scène (déchirée)
	1 514,00 €	Salle du Conseil Municipal Installation de 3 stores aux fenêtres côté sud
	Sous total	112 414,92 €

Aménagements de Quartiers - VoirieOpérations - 022 - 014		
700 071,00 €		Sécurité, requalification et entretien
	15 000,00 €	MO voirie amt 2017
	130 000,00 €	Chervinges - Espace parking - d'accueil touristique et de loisirs: 1ère tranche
	10 000,00 €	Entretien marquage au sol et signalisation verticale
	10 000,00 €	Remplacement bornes incendie (PI G80, G114, G115,G90 et G44)
	5 900,00 €	Chemin de Ronzière: Réfection mur de soutènement
	1 500,00 €	Montée St Roch passage piétons près du rond-point Fourniture et pose de 4 potelets boule blanche
	15 000,00 €	Rue de Tarare: Au niveau du 747 installation de coussins lyonnais
	1 000,00 €	Chervinges: Reprise affaissement pavés granit
	1 380,00 €	Place de la Mairie: Installation de 2 barrières pour la sécurité des piétons (détruites lors d'un accident)
	2 551,00 €	Rue deux Ruisseaux: Enfouissement réseau Orange
	3 000,00 €	Espace Saint Roch : Mise en sécurité aires de jeux multi sport & parcours santé
	3 750,00 €	Espace de Loisirs Saint vincent: Tranche 3 avenant lot 2 esp verts
	8 000,00 €	Rue des Ecoles - Réhabilitation du plateau surélevé (sécurité)
	2 180,00 €	Rue des Ecoles - Passage d'un fourreau et installation de deux logettes
	45 000,00 €	La Chartonnière - Viabilisation 4 terrains à bâtir sur terrain communal
	3 500,00 €	Route de Montmelas : réfection 40ml de trottoir en enrobé rouge devant maison médicale
	70 000,00 €	Rue des Ecureuils: Réfection trottoirs et tapis
	15 000,00 €	Rue des Peupliers : Réfection du caniveau et installation de grilles EP
	8 000,00 €	Allée Jean Caillat: Réfection délaissé repris dans le domaine public
	262 000,00 €	Lotissement le Cerisier, impasse des Tuileries, Chemin de Sotizon
	15 000,00 €	Programme purges : 1) rue des Grillons (10 m ² - vers piste cyclable) 2) cour école Viollet (5m ² - derrière transfo EDF) 3) rue J Viollet (50m ² - dans le virage) 4) route de Grange Chervet (100 m ²) etc.
	64 110,00 €	Chemin du Petit Gleizé, impasse des Bruyères et impasse des chères: Réfection tapis
	1 000,00 €	Square rue de Tarare: remise en sécurité
	3 000,00 €	Pose des panneaux de 11 giratoires
	4 200,00 €	Giratoire Oasis réparation suite accident
Sous total		700 071,00 €
Scolaire - EcolesOpération - 012		
7 799,00 €		BRANCIARD - travaux
	4 299,00 €	Agrandissement classe grande section
	1 500,00 €	Signalétique façade "école Benoît Branciard" à refaire
	800,00 €	Bouton / digicode ouverture gâche électrique portillon de l'intérieur
	1 200,00 €	Marquage au sol dans la cour

5 336,00 €		CUISINE CENTRALE - travaux
	5 336,00 €	réfection peintures murs et plafond cantine
800,00 €		CUISINE CENTRALE - Matériel
	800,00 €	Matériel divers
8 382,00 €		BRASSENS - travaux
	2 349,00 €	Installation de stores extérieurs côté ouest
	800,00 €	Modification éclairage préau
	3 833,00 €	Réfection toiture terrasse de 28 m ² suite fuite
	1 400,00 €	Mise en peinture tablettes extérieures et intérieures suite remplacement menuiseries en 2016
500,00 €		BRASSENS - Matériel
	500,00 €	2ème chariot de service
2 400,00 €		CHARTONNIERE MATERNELLE - travaux
	2 400,00 €	Remplacement 3 fenêtres tisanderie - salle de travail Salle de travail utilisée par les ATSEM pour activités de préparation
1 000,00 €		CHARTONNIERE MATERNELLE - Matériel
	1 000,00 €	Remplacement frigo, machine à laver (à voir selon utilité)
5 630,00 €		CHARTONNIERE ELEMENTAIRE - travaux
	630,00 €	Isolation sonore et modification porte bureau direction.
	5 000,00 €	Modification ouverture WC filles (déjà demandé en 2016).
14 532,00 €		CHARTONNIERE ELEMENTAIRE - matériel
	748,00 €	Ajout de deux téléphones (ex-CLIS + RASED)
	6 000,00 €	12000 € VPI classes 5, 7, 12 et 13
	450,00 €	Tables et chaises classe 9 (complément)
	100,00 €	Porte manteaux adultes classe 13
	500,00 €	Imprimante laser, en lieu et place du projet de remplacement du copieur. Modification vu YV 8/02/17
	113,00 €	Lecteur CD classe 4
	3 200,00 €	Remplacement 4 PC classe ULIS
	800,00 €	Achat 1 PC pour la BCD
	200,00 €	Paillasons coco et tapis
	800,00 €	Sèche mains (x2) WC extérieurs
	1 381,00 €	Kit espace ludique élémentaire.
	240 €	Massicot école Chartonnaière

4 700,00 €		Doisneau - Travaux
	2 500,00 €	1) Classe 2 : reprises peinture ; 2) Hall classes 1 et 2 : 1) enlever les portemanteaux côté mur/cour ; 2) Réfection peinture autour des lavabos. Montant 2500 € à laisser
	200,00 €	Classes 1 à 4 : remplacement des paillassons
	500,00 €	Classe 5 : pose de robinets brise jets
	1 500,00 €	Grenaillage préau béton (glissant)
2 000,00 €		DOISNEAU - matériel
	2 000,00 €	Chariot aménagé pour maintien dans l'emploi
1 863,00 €		VIOLLET - travaux
	1 463,00 €	Remplacement stores classe 4 (1er étage)
	400,00 €	Remise en peinture bandeau bois façade côté rue, suite fuites d'eau en 2015
2 600,00 €		VIOLLET - matériel
	1 200,00 €	Achat de 3 tablettes
	1 200,00 €	Vélo et draisienne
	200,00 €	2 appareils photos
Sous total		57 542,00 €
SportOpération - 031		
23 810,00 €		Travaux
	20 000,00 €	Vestiaires foot: Aménagements intérieurs et extérieurs
	2 847,60 €	Salle saint roch - vestiaires sportifs: Mitigeur H.S.
	962,40 €	Salle St Roch (extension): Remplacement 10 têtes thermostatiques
Sous total		23 810,00 €
Culture - Patrimoine - Communication Opération - 019		
10 500,00 €		Projets
	3 000,00 €	Communication - Semaine de l'Europe 2017 (exposition, communication et animation)
	4 500,00 €	Communication - Livre exposition Bourg
	3 000,00 €	Communication - Plan signalétique 2017 (plaques bâtiments, signalétique diverses)
54 355,34 €		Matériel
	5 000,00 €	Mairie & Bibliothèque - Ecrans d'accueil et de communication des administrés
	2 240,00 €	Bibliothèque: Réfection des fauteuils
	499,00 €	Bibliothèque: Bacs BD
	341,14 €	Théâtre - modification rideau de scène

	2 086,00 €	Théâtre - découpes led priorité 1 pour P Maurel
	2 689,20 €	Théâtre - pieds levage treuil pour manifestations
	8 500,00 €	Théâtre - Bloc puissance
	30 000,00 €	Communication: Panneaux d'information lumineux pour l'extérieur
	3 000,00 €	Illuminations: Remplacement guirlandes défectueuses
Sous total		64 855,34 €
Travaux Logements Opération - 016		
147 923,31 €		TRAVAUX - Sécurité, réhabilitations et entretien
	12 100 €	Bâtiment communal place de l'église côté nord: Réfection toiture (130 m²) logement n° 7
	11 000 €	Bâtiment communal place de l'église côté nord: Désamiantage toiture logement n° 7
	9 849 €	Bâtiment communal au Petit Gleizé: Démolition
	100 000 €	Maison communale 116 rue des Chères: Tranche 1 - Réhabilitation
	2 116 €	Maison communale 3 rue Simone de Beauvoir - Remplacement volets
	738 €	Logement Brassens: Remplacement 1 radiateur
	569 €	Bâtiment communal place de l'église: logement RdC Installation fermeture volet de l'intérieur
	1 470 €	Bâtiment communal place de l'église: Installation de deux radiateurs dans un logement, (remplacement poele à gaz H.S.)
	809 €	Bâtiment communal place de l'église: Installation d'un anti tartres dans un logement
	7 000 €	Bâtiment communal place de l'église: Peinture de l'ensemble des volets
	623 €	Bâtiment communal place de l'église: Réfection peinture logements 1er étage
	1 650 €	Logements Clos Gravillon: MO bbc T2 (reliquat de paiement architecte)
	Sous total	147 923,31 €
Matériel Administratifopérations 018		
80 000,00 €		
	45 000,00 €	Mairie: Serveur informatique, mise à niveau
	10 000 €	Mairie: Remplacement copieur
	3 000 €	Mairie: Armoire coupe feu pour les registres état civil dimensions (200 * 100 * 45 680 litres)
	730 €	Bac BD
	300 €	20 chevalets à suspendre + pieds grilles d'expositions
	1 500 €	Police Municipale: Logiciel de gestion de service PM
	17 400 €	Mairie et ensemble des bâtiments: Remplacement autocom 5T0 pour permettre d'intégrer de nouvelles lignes SDA car autocom actuel saturé,
	1 000 €	RAM: Remplacement PC + imprimante
	1 070 €	Communication: Renforcement d'un pc du service communication et disque dur externe
Sous total		80 000,00

Matériel Technique opérations 011		
34 084,23 €		
	800 €	Bouchons d'oreilles
	6 475 €	Remplacement carter lames Holder, H.S.
	7 026 €	Quai CTM et stock enrochement
	1 500 €	Panneaux d'affichage rue de Thizy, MQ de la Claire, Petit Gleizé
	2 500 €	Benne arrosage : support cuve à refaire, cuve à réparer et benne à repeindre
	4 000 €	Mise en peinture de 3 bennes rouillées S150
	582 €	Armoire à clés sécurisé Boxer équipe bâtiments
	715 €	Marche pied et attelage Master "voirie manifestations"
	291 €	Escabeau à laisser dans le Master "voirie manifestations"
	1 000 €	Film protection parvis Mairie
	5 000 €	Matériel électrique de desherbage mécanique (80 % de subvention)
	300 €	Petit matériel équipe voirie manifestations
	720 €	Rouleau bidim de chantier (3m)
	200 €	Equipement de Protection et sécurité Individuelle (EPI): bucheronage
	300 €	15 caches pots pour événementiel
	1 800 €	Achat de 2 VTT pour la PM
	875 €	Matériel divers atelier, mécanique, servante, masque à souder
	Sous total	34 084,23 €
Acquisition foncière		
15 000,00 €		
	15 000 €	Chervinges: Emplacement réservé
	Sous total	
		15 000,00 €
Imprévus		
10 000,00 €		
	10 000,00	Imprévus
	Sous total	10 000,00 €
TOTAL GENERAL		
		1 490 973,87 €

Discussion :

Monsieur Gay précise qu'en page 4 de la note d'orientation sur le débat d'orientation budgétaire, il est précisé que l'évolution des tarifs est centrée sur le montant de l'inflation

À ce sujet, il rappelle qu'en 2016 l'évolution des tarifs à la cantine scolaire s'est située au-dessus du taux de l'inflation.

Monsieur de Longevialle indique que c'est bien pour cela qu'il est indiqué dans la note que l'évolution est centrée et non calquée sur l'évolution de l'inflation.

Il répond par ailleurs que cette évolution des tarifs permet également de garantir un niveau optimum de recettes de fonctionnement à la commune dans un contexte de baisse drastique des dotations d'Etat depuis 2012.

Il souligne également que la problématique budgétaire liée à la commune de Gleizé n'est pas comparable à celle de communes situées à proximité, c'est pourquoi il est très difficile d'établir des comparatifs objectifs.

Monsieur Gay reconnaît que la commune dispose de peu de moyens financiers.

Il souligne toutefois que le niveau de vie des habitants est limité eu égard au taux de 30 % de logements sociaux sur la commune.

Il souhaite également que la politique sociale soit développée ainsi que la politique liée à l'environnement.

Il souhaite qu'un effort et des actions concrètes soient entamés sur les thématiques des tarifs sociaux, de la gratuité pour les nouvelles activités pédagogiques, la création de crèches collectives, de la création de cheminements doux sur la commune, de la réalisation de travaux d'économies d'énergie, du développement d'un pôle de services à destination des habitants.....

Il précise par ailleurs que le quartier de Carrière Chapelle se dégrade alors que le projet de renouvellement urbain est en cours et malgré la présence des bailleurs.

Il constate également un climat de violence et d'incivilités récurrents.

Monsieur Gay demande quel appui la mairie apporte-t-elle à ces problématiques et estime qu'il s'agit d'exercer un devoir de solidarité.

Au plan budgétaire, il estime que l'équilibre obtenu est un choix à court terme et qu'il ne pourra pas être tenu à moyen et long terme compte tenu des investissements qui devront être programmés dans des secteurs concernant les compétences transférées.

Monsieur de Longevialle explique que les choix opérés sur les différents quartiers ne sont en aucune façon dénués d'esprit de solidarité bien au contraire et toujours dans le sens de l'intérêt général.

S'agissant des tarifs sociaux, il rappelle qu'ils doivent être financés par la commune dans ce contexte de baisse des dotations de l'État constaté depuis plusieurs années.

Le Centre Communal d'Action Sociale répond d'ailleurs à différentes demandes d'urgence dans ce domaine.

Sur la question de l'existence d'un pôle de services, Monsieur de Longevialle explique que le projet de Village Beaujolais porté par la SAMDIV va répondre à plusieurs problématiques de services de proximité aux habitants sur le secteur nord de Gleizé et notamment la Chartonnière et OUILLY.

Ce programme a été fortement activé ces derniers mois et la programmation des premiers travaux d'aménagement pourraient avoir lieu d'ici fin 2017.

S'agissant du secteur de la résidence Carrière Chapelle, reconnue par l'État Quartiers Prioritaire de la Ville (QPV), des projets importants de rénovation urbaine sont à l'étude et le protocole de préfiguration vient d'être signé pour le secteur situé dans le périmètre QPV ainsi que sur ses

franges avec une volonté affirmée de maintenir et d'améliorer les conditions de cohabitation et de fonctionnement des établissements commerciaux en présence.

Concernant les difficultés et les incivilités repérées dans cette résidence, Monsieur de Longevialle estime qu'il n'appartient pas à la collectivité d'intervenir directement sur ces points mais précise qu'il y a une concertation permanente et un suivi direct avec les bailleurs sociaux. De même, la commune met en place de nombreuses actions à caractère social, il rappelle d'ailleurs l'organisation de chantiers jeunes initiés par l'AGORA.

Une attention particulière est également portée par la commune en liaison avec le bailleur HBVS au sujet de la surpopulation de certains logements.

Monsieur de Longevialle rappelle d'ailleurs que la décision, prise il y a quelques années, de la construction de la Maison des Pierres Bleues a permis à la mairie de créer un équipement structurant sur ce quartier.

Au plan budgétaire, Monsieur de Longevialle rappelle que les transferts de compétences ont générés le versement d'une Attribution de Compensation (AC) de la Communauté d'Agglomération vers la commune dont on peut considérer qu'elle comprend une part destinée au financement des investissements.

La règle s'impose à nous comme à tous, le montant l'Attribution de Compensation n'est pas indexé, autrement dit il est figé dans le temps, alors que les besoins en matière de fonctionnement et d'investissement évolueront suivant le cout de la vie notamment.

Il nous appartiendra pour les domaines transférés comme pour les autres d'évaluer, au-delà des besoins en fonctionnement, les investissements nécessaires suivant un programme pluri annuel tenant compte de nos moyens.

En matière d'environnement, et plus précisément de déplacements doux, Monsieur de Longevialle rappelle qu'un projet récent de création de déplacements doux a été développé, route de Montmelas, en 2016.

Par ailleurs, le programme du Village Beaujolais prend en compte bien entendu tous les aspects de déplacements doux avec les quartiers environnants.

Auparavant, le programme de requalification du chemin des Grands Moulins a également pris en compte cette donnée.

Monsieur de Longevialle indique, qu'évidemment lors de la création de déplacements doux, s'imposent à nous les contraintes physiques des voiries et bâtiments existants qui nous empêchent de réaliser les cheminements tel que l'on pourrait le souhaiter.

Madame Rebaud explique qu'un plan piétons vélos a été adopté par la Communauté d'Agglomération en concertation avec les communes en 2008.

C'est sur cette base que plus de 14 km de pistes cyclables, bandes cyclables, espaces protégés ont été développés sur les voies suivantes :

- rue Jacques Brel, chemin des Saules, rue Camille Jourdan, rue des Grillons, chemin des Rousses, rue des Ecoles, montée des Pins, montée de Chervinges, avenue Alfred Gap, route de Montmelas, rue de stade Montmartin, boulevard Roger Salengro, rue de Belleville, route des Bruyères et montée saint Roch, rue Jean Baptiste Martini, avenue des Charmilles, route de Tarare, rue du Paradis, rue de Tarare.

Le secteur montée de la Grande Collonge / rue Joseph Remuet / rue des 2 Ruisseaux est en attente de travaux de voirie liés à la ZAC de La Collonge mais ceux-ci sont prévus en 2018.

La commune a aussi travaillé sur le choix des modèles et sur les implantations des arceaux à vélos en concertation avec l'ex-CAVIL qui s'est chargée de les financer.

S'agissant des travaux d'économie d'énergie, il s'avère que, depuis l'audit de 2007, d'importants budgets ont été consacrés à des travaux d'économie d'énergie et nous sommes satisfaits qu'aujourd'hui les budgets en témoignent.

Monsieur de Longevialle revient sur les conditions d'endettement de la commune et rappelle qu'en 2012 l'encours de la dette se situait à 29 € par habitant alors qu'en 2016 il a été porté à 147 € par habitant.

Pour être parfaitement objectif, il convient de déduire la part d'emprunt lié aux travaux réalisés par le SYDER et payés en une fois par la commune ce qui ramène le niveau d'endettement de la commune à environ 100 € par habitant.

Au regard de l'analyse portant sur l'année 2015, Cet endettement (encours total de la dette) se positionne fortement en deçà de la moyenne de notre strate de population soit :

- Département : 601 €
- Région : 949 €
- National : 862 €

Afin de mettre en l'évidence les différentes actions à caractère social mises en œuvre et financées par la commune et le Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur de Longevialle demande à Madame Privat de présenter l'ensemble des actions réalisées en 2016 :

Rappel des éléments financiers :

- le CCAS :

Subvention en 2016 de	48 000 €
Concessions cimetières	1 643 €
Dons	750 €
Divers 2015 ENI	<u>159 €</u>
	50 552 €

Les dépenses 2016 s'élèvent à 44 200 € soit un excédent de 6 400 € (excédent cumulé = 18 513.28 €)

Les dépenses se répartissent comme suit :

- Les secours d'urgence validés en commissions mensuelles sur dossier : aides portant sur les loyers, les fluides (eau, l'électricité, gaz), assurances, les cantines, aide aux étudiants pour un projet spécifique, alimentaires et frais CAP, allocation chauffage. Pour un montant de 16 200 €
- Les participations financières à des associations qui interviennent au domicile des résidents de la commune : ADIAF, Aides à domicile et ADMR = 7 030 € pour 101 personnes aidées
- Pour les Aînés : les colis solidaires et ballottins de papillotes, la Journée des Aînés en janvier = 9 100 €
- Les cartes de transport Libellule pour les personnes âgées ou handicapées = 5 520 €
- Honoraires de la juriste/Mutuelle communale = 3 000 €
- Les nouvelles activités pour les Aînés = 3 350 €

- la subvention de **120 000 €** à l'AGORA

- la participation de la commune pour les enfants fréquentant les ALSH de l'Agora et la Courte Echelle pour **35 600 €**

- le CEJ : **22 600 €**

- les Bourses au Permis et BAFA = 2 permis et 2 BAFA en 2016 = **2 000 €**

- le RAM : prévisionnel de **38 400 €** pour 2017, le recrutement d'une animatrice avec une augmentation de son temps de travail et des accueils.

- la restauration scolaire, culture en famille, la Mutuelle communale, la fête des mamans, la dictée intergénérationnelle, la mise à disposition des salles qui contribuent au soutien aux familles.

- les subventions aux associations qui s'élevaient en 2016 à **1 655 €**,

- Gleizé Kérou : **3000 €** + la contribution de la commune à la coopération décentralisée, l'association 3A : **2 000 €**,
- l'arbre de la solidarité : **1 000 €** an depuis quelques années, contribution de la commune aux repas offerts par NDSA.

- les nouveaux services pour les aînés, Gym douce, Mobil'aide, les conférences, les ateliers mémoire, le suivi de personnes dans le cadre du plan grand froid ou canicule, l'aide à la personne, l'aide à trouver un logement....

-les prestations d'actions sociales pour le personnel communal : aide à la famille, aux séjours de vacances, aux enfants handicapés, l'embauche de personnes porteuses d'un handicap, une personne qui intervient dans le service comptabilité pour un coût annuel de **9300 €** en 2016, l'emploi de CAE Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (résiduel pour la commune de **13 900 €**).

- dans le cadre de l'Agglo, le financement des structures pour les Aînés, le CEP, l'hippocampe, le château du loup et les structures d'Accueil du Jeune Enfants, La politique de la ville, le CUCS, les chantiers d'insertion.

- sans oublier tous les bénévoles qui sont à nos côtés pour mettre en place toutes ces actions que ce soit la préparation et les distributions de Noël, la lecture à domicile, la commission solidarité du CMA, les intervenants pour conduire le minibus etc ...

L'ensemble représente un montant qui avoisine les 300 000 €.

Vote

accord à l'unanimité

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

Prestations d'actions sociales pour le personnel communal : taux 2017

Monsieur Charlet propose à l'Assemblée Délibérante d'adopter les nouveaux taux 2017 des prestations d'actions sociales fixées chaque année par circulaire interministérielle, et applicables au personnel Communal.

Ces prestations sociales concernent le restaurant scolaire, l'aide à la famille, les subventions pour séjour d'enfants, et l'aide aux enfants handicapés.

ANNEXE 1 – Taux applicables à compter du 1er janvier 2017 aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune	Taux 2017
RESTAURATION	
Prestation repas	1,22 €
AIDE A LA FAMILLE	
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	22,76 €

SUBVENTIONS POUR SÉJOURS D'ENFANTS

En colonies de vacances

- enfants de moins de 13 ans 7,31 €
- enfants de 13 à 18 ans 11,06 €

En centres de loisirs sans hébergement

- journée complète 5,27 €
- demi-journée 2,66 €

En maisons familiales de vacances et gîtes

- séjours en pension complète 7,69 €
- autre formule 7,34 €

Séjours mis en oeuvre dans le cadre éducatif

- forfait pour 21 jours ou plus 75,74 €
- pour les séjours d'une durée inférieure, par jour 3,60 €

Séjours linguistiques

- enfants de moins de 13 ans 7,31 €
- enfants de 13 à 18 ans 11,07 €

ENFANTS HANDICAPÉS

Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel) 159,24 €

Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales.

Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour) 20,85 €

VOTE

Accord à l'unanimité

Proposition de gratification à destination d'un stagiaire (préparation BEPA)

Monsieur Charlet propose à l'assemblée délibérante d'allouer une gratification à un stagiaire intervenu en décembre 2016 et janvier 2017 au sein du service technique, équipe espaces verts propreté.

Il est rappelé qu'une délibération est nécessaire pour les stagiaires dont le stage est inférieur à 2 mois et que le montant sera fixé librement dans la limite de 15% maximum du plafond horaire de la Sécurité sociale (soit 3.60 € par heure en 2017).

Ce montant sera rapporté au nombre de jours de présence dans la collectivité.

Au-dessus de ce montant, la gratification serait considérée comme une rémunération et serait assujettie aux cotisations salariales et patronales.

VOTE

Accord à l'unanimité

Taux horaire de rémunération d'un agent en situation d'intermittent du spectacle

Monsieur Charlet rappelle qu'un agent, en situation d'intermittent du spectacle, assure les fonctions de régisseurs au théâtre de Gleizé depuis 1999.

Il sera proposé de procéder à la révision de son taux horaire de rémunération actuellement fixé à 21.60 € brut et de le porter à 22.60 € brut / h.

VOTE

Accord à l'unanimité

Poste de responsable du relais assistantes maternelles

Monsieur Charlet rappelle que le relais assistantes maternelles bénéficie à ce jour, d'un poste de responsable rattaché au cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture à temps non complet. Il sera proposé à l'assemblée délibérante de requalifier ce poste de la manière suivante :

Ouverture de poste

Requalification de ce poste avec ouverture d'un poste rattaché au cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants

Quotité de travail

Ce poste est actuellement centré sur un poste à temps non complet soit 20 h / semaine. Il sera proposé de faire évoluer la quotité de travail affectée sur ce poste à 30 h / semaine.

Régime indemnitaire

Ce poste sera éligible au régime indemnitaire présenté comme suit :

Attribution d'une indemnité forfaitaire mensuelle représentative de sujétions et de travaux supplémentaires :

Filières	Cadre d'emploi	Montants de référence annuels	Coefficient d'ajustement
Sanitaire et sociale	Educateur principal	1 050 €	1 à 7
	Educateur	950 €	1 à 7

Cette indemnité sera versée par fractions mensuelles aux agents titulaires, stagiaires et contractuels au prorata de leur temps de travail.

VOTE

Accord à l'unanimité

Recrutement de la responsable du relais assistantes maternelles dans le cadre d'un contrat à durée déterminée en attente de son affectation définitive à Gleizé

Dans la perspective du recrutement de la nouvelle responsable du relais assistantes maternelles, et en attente de son affectation définitive à Gleizé, Monsieur Charlet propose de lui permettre de débiter ses interventions à raison d'une journée par semaine en attendant sa mutation.

Cette activité fera l'objet d'un contrat signé en raison d'un accroissement d'activité du service et sous réserve de l'autorisation de son employeur actuel.

Il est donc demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire :

- à recruter cet agent dans le cadre d'un contrat à durée déterminée sur le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants
- à fixer son niveau de rémunération sur la base du grade d'éducateur principal de jeunes enfants, 7^{ème} échelon.

VOTE

Accord à l'unanimité

10. PROPOSITION D'INSCRIPTION DE BIENS DE FAIBLE VALEUR EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur de Longevialle propose au Conseil Municipal d'inscrire l'acquisition de biens de faible valeur en section d'investissement.

En effet, la liste des biens de faible valeur n'étant pas exhaustive, il y a lieu que le Conseil Municipal délibère pour autoriser ces inscriptions budgétaires.

Type de prestation	Service concerné	Montant TTC
Matériel espaces verts	Service technique	1 210.38
Quincaillerie	Service technique	891.94
Matériel informatique	Culture communication	1 062.00
TOTAL		3 164.32 €

VOTE

Accord à l'unanimité

11. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE

Monsieur de Longevialle informe les membres présents de la possibilité d'une dotation d'action parlementaire à attribuer sur une opération d'investissement.

C'est pourquoi, une proposition doit être soumise aux membres du Conseil Municipal en vue d'établir une demande de subvention auprès de l'Etat pour financer un projet sur la Commune. La proposition porte sur la réalisation d'un espace d'accueil touristique et de loisirs comprenant un espace d'accueil pour l'accès au balcon du Morgan, un espace jeux et parking dans le hameau de Chervinges à Gleizé et intégrera également la création de cheminements doux rue de l'indienne rit pour l'accès au de servage.

Le programme attendu repose sur :

- l'acquisition foncière soit 4 751 m²
le tènement concerné est qualifié d'emplacement réservé au plan local d'urbanisme
- la réalisation d'un espace d'accueil touristique et d'informations
- la réalisation d'un espace d'accueil balcon du Morgan
- la réalisation d'un espace de jeux pour enfants
- la réalisation d'un espace parking
- création de cheminements doux pour l'accès de servage
- la réhabilitation du plateau sportif existant à l'arrière de l'école et des jeux

L'estimation financière du projet est programmée dans le cadre de la proposition de budget 2017 et se répartit comme suit :

- travaux : 240 000 € (dont tranche 1, 130 000 €)
- acquisition foncière : 15 000 €

Tenant compte de l'échéancier lié à la procédure d'acquisition foncière, une première tranche de travaux sera programmée en 2017 à hauteur de 130 000 €.

Les membres présents sont invités à autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat.

VOTE
accord à l'unanimité

12. CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES A TITRE EXCEPTIONNEL

Monsieur de Longevialle propose à l'assemblée de convenir de conditions de mise à disposition des salles municipales à titre exceptionnel.

En effet, tenant compte de l'agenda des élections 2017, il propose que la gratuité soit offerte aux formations politiques sollicitant la mise à disposition de salles municipales en rapport avec les élections présidentielle et législative 2017.

VOTE
accord à l'unanimité

13. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur de Longevialle informe les membres présents de la fin de carrière de Monsieur Yves Violland, Directeur Général des Services, au 1^{er} avril 2017.

Il sera remplacé par Monsieur François Livio, actuellement Directeur adjoint des finances au sein de la communauté Urbaine de Perpignan.

Il informe qu'il prendra ses fonctions au 15 mars prochain.

A cette occasion, Monsieur de Longevialle informe l'assemblée qu'une soirée en l'honneur de Monsieur Violland sera organisée le mercredi 22 mars à 18h30 à la salle des fêtes.

- Agenda

- Jeudi 9 mars à 19 heures à la Revole : réception des conscrits membres du personnel communal et du conseil municipal de la classe en 7
- Du vendredi 10 au lundi 12 mars : Fêtes des Conscrits avec les temps forts habituels.
- Lundi 13 mars à 18h45 à l'église du bourg : à l'invitation de sa famille le conseil municipal est convié à assister à une messe à la mémoire Michel Debize.
- Mardi 14 mars à 18 heures au Centre Technique Municipal : dévoilement de la plaque en l'honneur et à la mémoire de Monsieur Michel Debize, agent municipal décédé le 14 mars 2016.